



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LAFITTE-VIGORDANE

SEANCE DU 12 MARS 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Procurations : 02
- Ayant pris part au vote : 13
- Date de la convocation : 06.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le douze du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Karine BRUN, Maire de Lafitte-Vigordane.

Présents : M.MDS BRUN Karine, COUSIN Céline, ARLET François, RIVIERE Alain, VOUTZINOS Martine, MALLEJAC Michel, DA VINHA Annabelle, ESPLAT Virginie, CAILLAUD Cécile, HIGOUNET Maxime, MARTINOU Muriel.

Absents excusés : GARE Thierry, COUEFFE Céline.

Absents ayant donné procuration : SEVILLA Thierry donne procuration à Céline COUSIN, DELECROIX Patrick donne procuration à Alain RIVIERE.

Secrétaire de séance : COUSIN Céline.

Délibération N° 2024-016 : 13 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Motion de soutien au monde agricole

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De manifester sa solidarité et son soutien à l'égard des agriculteurs et de leurs familles.
- De soutenir activement le développement des circuits courts et locaux.

Délibération N° 2024-017 : 13 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Modification du PLU de la commune de Lafitte-Vigordane
Dispense d'évaluation environnementale

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la modification du PLU, en application de l'article R104-33 du code de l'urbanisme et au vu de l'avis conforme de l'autorité environnementale (MRAe d'Occitanie) qui en dispense la procédure ;

Délibération N° 2024-018 : 13 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Amortissement des travaux d'urbanisation de la RD49E ainsi que l'amortissement
de la subvention allouée par le Département pour ces mêmes travaux

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De fixer l'amortissement des travaux et de la subvention sur un an pour la somme de 70 002.56 €

Délibération N° 2024-019 : 13 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Participation communale aux frais de scolarité 2023/2024 à la commune de Carbonne
pour des enfants scolarisés hors commune – convention

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De prendre en compte la contribution forfaitaire aux frais de scolarité des enfants non Carbonnais et scolarisés à Carbonne pour un montant annuel de 1257.00 € TTC par enfant pour l'année scolaire 2023-2024 ;
- D'autoriser Madame le Maire (ou le 1^{er} adjoint) à signer la convention avec la commune de Carbonne et toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

Délibération N° 2024-020 : 13 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Délibération approuvant le compte de gestion 2023 – budget photovoltaïque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération N° 2024-021 : 12 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Délibération approuvant le compte administratif 2023 – budget photovoltaïque

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants (12 voix) :

- Approuve le compte administratif 2023 comme présenté ci-dessus avec un résultat cumulé :

Résultat cumulé	Section d'exploitation	5 986.47	26 342.79	20 356.32
	Section d'investissement	10 261.35	5 442.35	-4 819.00
	TOTAL cumulé	16 247.82	31 785.14	15 537.32

Délibération N° 2024-022 : 13 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Délibération affectation des résultats – photovoltaïque 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté :

- D'affecter au budget les résultats cumulés de la façon suivante :

Inscriptions budget 2024	
R 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	- 4 819 €
R 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	4 819 €
R 002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	15 537.32 €
D 002 – Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0.00 €
D - Investissement RAR	0.00 €
R - Investissement RAR	0.00 €

Délibération N° 2024-023 : 13 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Délibération approuvant le compte de gestion 2023 – budget communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération N° 2024-024 : 12 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Délibération approuvant le compte administratif 2023 – budget communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix) :

- Approuve le compte administratif 2023 comme présenté ci-dessus avec un résultat cumulé :

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	931 879.01	1 260 141.65	328 262.64
	Section d'investissement	704 348.94	576 755.31	- 127 593.63
	TOTAL cumulé	1 636 227.95	1 836 896.96	200 669.01

Délibération N° 2024-025 : 13 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Délibération affectation des résultats – budget communal 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté :

- D'affecter au budget les résultats cumulés de la façon suivante :

Inscriptions budget 2024	
R 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	- 94 043.63 €
R 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	127 593.63 €
R 002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	200 669.01 €
D 002 – Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
D - Investissement RAR	52 480.00 €
R - Investissement RAR	18 930.00 €

LAFITTE-VIGORDANE le, 12 mars 2024